

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

***Demande du Transporteur relative au projet de nouvelle ligne à 120 kV entre les postes Pierre-Le Gardeur et de Saint-Sulpice (Dossier R-3869-2013)***

### Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 10 décembre 2013, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir son autorisation de procéder à la construction d'une nouvelle ligne biterne à 120 kV entre les postes Pierre-Le Gardeur et de Saint-Sulpice et aux travaux connexes, dont le coût total s'établit à 51,7 M\$, (le **Projet**).

Le Projet vise à répondre à la croissance de la demande de la région de Lanaudière en éliminant les dépassements de capacité en simple contingence du réseau à 120 kV du poste de Lanaudière et de la ligne 1407-1408 qui alimente, entre autres, le poste de Saint-Sulpice à 120-25 kV.

Cette demande est soumise en vertu des articles 31(5<sup>o</sup>) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

### Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie ainsi qu'au Transporteur au plus tard le **7 février 2014 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard le **14 février 2014 à 12 h**.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie ainsi qu'à son Centre de documentation.

La demande d'Hydro-Québec, les documents afférents, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* ainsi que le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à son centre de documentation à l'adresse ci-dessous.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
800, place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)